

commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 09/18/5
Janvier 2009

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Dix-huitième session

Accra (Ghana), 24-27 février 2009

SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES ALIMENTAIRES

OBSERVATIONS SOUMISES EN RÉPONSE À LA LETTRE CIRCULAIRE CL 2008/30-AFRICA, PARTIE A PAR
L'ÉTHIOPIE, LE GHANA, LE MALI, LE SÉNÉGAL, LA SIERRA LEONE, LA ZAMBIE ET LE ZIMBABWE

1. STATUT DU SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

i) Structure et organisation des services officiels chargés du contrôle des denrées alimentaires (informations actualisées depuis la dix-septième session du CCAFRICA)

Éthiopie

Les responsabilités relatives aux questions de sécurité sanitaire des aliments sont partagées entre le Ministère de la santé, le Ministère de l'agriculture et du développement rural et l'Autorité de la qualité et des normes, au niveau fédéral, les bureaux de santé régionaux étant également chargés de ces questions dans leurs zones de compétence respectives.

Ghana

Conseil des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDB)	Ministère de la santé
Département de la santé environnementale	Ministère des collectivités locales et du développement rural
Service ghanéen des douanes, des impôts indirects et de la prévention	Ministère des finances et services de prévention
Officier médical du gouvernement	Ministère des collectivités locales, du développement rural et de l'environnement
Conseil ghanéen du tourisme	Ministère du tourisme
Services de police du Ghana	Ministère de l'intérieur
Commission ghanéenne de l'énergie nucléaire	Ministère de l'environnement, des sciences et des sports
Département de la santé dans les ports	Ministère de la santé
Conseil ghanéen des normes (GSB)	Ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et des initiatives présidentielles spéciales
Service de protection et de réglementation des végétaux	Direction de protection et de réglementation des végétaux du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture
Direction des services vétérinaires	Ministère de l'alimentation et de l'agriculture
Direction de la pêche	Ministère de la pêche
Agence de protection de l'environnement	Ministère de l'environnement, des sciences et des sports

Kenya

Le Comité national de coordination de la sécurité sanitaire des aliments a été créé en 2006 et a débuté ses activités en 2007. Il est présidé par le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la santé publique et de l'assainissement jouant le rôle de centre de liaison et de Secrétariat. Il est composé des membres ci-après:

- Ministère de l'agriculture (Présidence)
- Ministère de la santé publique et de l'assainissement (Secrétariat)
- Bureau des normes du Kenya
- Services d'inspection de la santé végétale du Kenya (KEPHIS)
- Conseil des produits antiparasitaires
- Conseil kenyan du thé
- Conseil kenyan du café
- Département des services vétérinaires
- Institut kenyan de recherche agricole (KARI)
- Laboratoire national de santé publique (NPHLS)
- Université de Nairobi
- Laboratoire national de chimie
- Département des pêches
- Département de la production animale
- Institut kenyan de recherche médicale
- Conseil kenyan du lait
- Conseil municipal de Nairobi
- Représentant de la FAO au Kenya
- Représentant de l'OMS au Kenya

Mali

Les principaux objectifs du système national de contrôle des aliments:

- protection de la santé publique contre les maladies d'origine alimentaire;
- protection des consommateurs contre les produits alimentaires falsifiés, périmés ou mal étiquetés;
- promouvoir les échanges commerciaux par l'assurance de la qualité, le respect des exigences législatives, réglementaires nationales et internationales.

La responsabilité du contrôle alimentaire est partagée entre plusieurs Ministères. Leurs rôles et responsabilités sont très différents, mais on observe des phénomènes de chevauchement des activités réglementaires et d'éparpillement des tâches de surveillance. On peut, en outre, observer une grande disparité en termes de compétences et de moyens dont disposent les différentes structures. Cependant la création de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA), chargée de la coordination des activités de sécurité sanitaire des aliments au Mali a contribué à harmoniser et à intégrer les actions.

1.1. Services officiels chargés du contrôle des aliments:

- **La Direction Nationale de la Santé (DNS)**

La DNS a été créée par l'Ordonnance No 00-20/PRM du 20 mars 2001 ratifié par la loi No 01-058 du 3 juillet 2001.

A travers sa Division Hygiène Publique et Salubrité, la Direction Nationale de la Santé intervient dans le contrôle de l'hygiène de l'infrastructure, du matériel et des équipements, des moyens de transport, du personnel, de l'eau et des denrées alimentaires

- **La Direction Nationale Des Services Vétérinaires (DNSV)**

La DNSV a été créée par la Loi No 05- 010 /PRM du 11 février 2005. La Direction Nationale des Services Vétérinaires est l'autorité compétente en matière de mesures sanitaires vétérinaires, elle a pour mission le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale, y compris les produits de la chasse, de la pêche et de l'apiculture.

- **La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)**

La Direction Nationale de l'Agriculture a été créée par la loi No 05- 012 /PRM du 11 février 2005, elle est l'autorité nationale compétente en matière de contrôle phytosanitaire à travers sa Division Législation et Contrôle Phytosanitaire des produits végétaux.

1.1. Laboratoires d'essai et de contrôle

L'évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments est assurée par les laboratoires suivants:

- **Le Laboratoire National de la Santé (LNS)**

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance No 00-40/PRM du 20 septembre 2000, le LNS a pour mission de contrôler la qualité des médicaments, aliments, boissons ou toutes autres substances importées ou produites en République du Mali et destinées à des fins thérapeutiques, diététiques ou alimentaires en vue de la sauvegarde de la santé des populations humaines et animales.

- **Le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV)**

Ses missions sont définies conformément aux dispositions de la loi No 94-027/PRM du 1^{er} juillet 1994; il s'agit entre autres d'assurer sur le plan de la santé publique, le dépistage des maladies animales, l'analyse microbiologique, ainsi que la recherche des contaminants dans les aliments.

- **Le Laboratoire de Nutrition Animale (LNA)**

Est l'un des laboratoires centraux de l'Institut d'Économie Rurale (IER), il exécute entre autres, les mandats suivants: la détermination de la valeur nutritives des aliments, la recherche de mycotoxines et de pesticides dans les aliments.

- **Le Laboratoire National des Eaux (LNE)**

Créé par l'Ordonnance No 90-51/ P-RM du 31 octobre 1990, le Laboratoire de la Qualité des Eaux est devenu en 2008, Laboratoire National des Eaux. Il a en charge entre autres l'analyse physico- chimique et bactériologique des eaux.

1.2. Organisme national de coordination des actions de sécurité sanitaire des aliments

Le Mali a adopté en 2002 une Politique Nationale et un Cadre Institutionnel pour la Sécurité Sanitaire des Aliments. Une Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments a été créée en 2003 et un Conseil National de la Sécurité Sanitaire des Aliments en 2005.

L'agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA)

Créée par la loi No 03- 043 du 30 décembre 2003, l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) est un établissement public à caractère scientifique et technologique ayant pour mission d'assurer la sécurité sanitaire des aliments.

À ce titre, elle est chargée de:

- Coordonner toutes les actions liées à la sécurité sanitaire des aliments;
- Apporter un appui technique et scientifique aux structures de contrôle;
- Assurer l'appui technique et scientifique nécessaire à l'élaboration de la réglementation relative à la sécurité des aliments;
- Évaluer les risques sanitaires que peuvent présenter les denrées alimentaires;
- Appuyer les activités des systèmes de surveillance et des réseaux épidémiologiques;
- Assurer la communication sur les risques.

Dans le cadre du renforcement du système national de sécurité sanitaire des aliments au Mali, l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) a mené les actions suivantes:

- organisation d'un atelier de relecture des textes organiques des services chargés du contrôle;
- organisation d'un atelier d'élaboration et l'adoption des Plans Nationaux de Contrôle et de Surveillance des structures de Contrôle;
- appui à la validation d'un guide général d'inspection et la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans la gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- organisation d'un atelier d'analyse critique des normes alimentaires maliennes par rapport aux normes du Codex;
- appui à la relecture des normes maliennes;
- appui à la formation des cadres des services de contrôle et les professionnels du secteur agro-alimentaire à la méthode HACCP;
- appui à la formation des cadres des structures chargées de l'évaluation et des risques sanitaires liés aux aliments aux techniques de prélèvement des échantillons;
- organisation des activités de contrôle conjoint des denrées alimentaires dans le District de Bamako;
- appui au fonctionnement de la commission nationale des autorisations de mise sur le marché des denrées alimentaires;
- Appui à la mise en place du réseau des consommateurs;
- organisation de la Semaine Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- organisation du Prix National de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- Adoption de l'arrêté interdisant l'importation des produits alimentaires dont le délai de péremption n'excède pas trois mois.

1.4. Organisation du contrôle des aliments au Mali

Les services officiels de contrôle des aliments au Mali sont représentés au niveau Central par la Division Hygiène Publique et Salubrité, la Division Législation et Contrôle Phytosanitaire et la Division Inspection et Santé Publique vétérinaire.

Au niveau des huit régions administratives et le District de Bamako, ils sont représentés par des Divisions de contrôle des aliments placées respectivement chacune en ce qui la concerne sous une division rattachée la Direction régionale correspondante.

Les services sont représentés au niveau subrégional par des secteurs de contrôle et au niveau communal par des postes de contrôle.

Les contrôles zoo sanitaire et phytosanitaires à l'importation et à l'exportation sont effectués au niveau des Postes de Contrôle Frontaliers (aéroport, gares ferroviaires, gares routières) par des Inspecteurs Vétérinaires et des Inspecteurs Phytosanitaires.

Le contrôle des aliments au Mali à l'état actuel n'est pas fondé sur l'approche HACCP. Les multiples insuffisances tant sur le plan législatif, technique qu'organisationnel ne permettent pas la mise en œuvre d'un programme efficace de contrôle.

Sénégal

Au Sénégal, plusieurs structures publiques et universitaires ont été identifiées comme exerçant le contrôle de la qualité des produits alimentaires visant principalement la protection de la santé des consommateurs. Il s'agit notamment de:

Commission Nationale de la Consommation.

Laboratoire de contrôle Phytosanitaire de la Direction de la Protection des Végétaux (D.P.V) avec le Comité National de Qualité Intrinsèque (entomologie, phytopathologie, malherbologie, et némathologie);

Laboratoire Locustox;

Laboratoire de contrôle de la Direction du Commerce Intérieur;

Laboratoire de la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes;

Laboratoires de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) de Dakar;

Laboratoire de l'École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires (E.I.E.S.M.V) de Dakar;

Laboratoire d'analyse de la Direction de l'Hygiène;

Laboratoire de physique nucléaire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar;

La Division de l'Alimentation, de la Nutrition du Ministère de la Santé –Unité centrale de coordination des activités en faveur de la protection des consommateurs et de la promotion d'une alimentation de qualité.

Le laboratoire d'analyse chimique et de bromatologie de la faculté de Médecine de l'Université de Dakar;

Le laboratoire d'analyse et de contrôle des médicaments du Ministère de la Santé.

Si certains se révèlent performants, il convient de constater une absence totale de lien de complémentarité, de concertation ou de coordination entre les différents maillons de la chaîne.

Sierra Leone

Le Bureau des normes de la Sierra Leone est chargé de la sécurité sanitaire des aliments, du contrôle de la qualité et de l'élaboration des normes nationales. Il collabore avec des ministères, notamment ceux de l'agriculture, de la santé, de la pêche et des ressources marines ainsi qu'avec des associations de consommateurs.

Zambie

Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture, Bureau des normes de la Zambie et Laboratoire de contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires.

- Le Ministère de la santé est en charge de la sécurité sanitaire des aliments. Il joue le rôle de Service central de liaison avec le Codex et le Bureau des normes celui de Secrétariat.
- Le Ministère de l'agriculture et des coopératives intervient comme centre de renseignements pour les questions relatives aux mesures SPS, à la CIPV et à l'OIE.
- Le Ministère des collectivités locales et du logement est chargé de l'application de la Loi sur la santé publique.
- Le Bureau des normes de la Zambie est responsable de l'élaboration et de l'application des normes. C'est à lui que sont adressées les questions sur les obstacles techniques au commerce.
- Ministère des sciences et technologies
- Conseil environnemental de la Zambie
- Ministère du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles
- Ministère du commerce et de l'industrie, Service central de liaison/de notification pour les mesures SPS de l'OMC
- Association nationale des agriculteurs de Zambie – associations des producteurs bovins, des producteurs de volaille, des producteurs de produits laitiers et des pêcheurs de kapenta.
- ONG – MATEP, Land O Lakes, PAM
- Associations – OPPAZ, ASNAP, ZACA, CBTA
- Comité SPS national – Ministère de l'agriculture et des coopératives (Secrétariat)
- Le Comité comprend des représentants du gouvernement et du secteur privé.
- Il a pour mandat de protéger le pays de l'introduction de ravageurs des plantes et de maladies animales, d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et de faciliter un commerce sans risque des produits alimentaires et agroalimentaires.

- Il conseille également le gouvernement sur les questions relatives aux mesures SPS.
- Certification des importations/exportations de bétail, produits de l'élevage
- Service central de liaison avec l'OIE
- Structures nationales en place pour la surveillance des maladies
- Les zones exemptes de maladies n'ont pas encore été déclarées comme l'OIE l'exige mais des mesures nationales de contrôle sont en place.
- Des mesures de préparation aux situations d'urgence existent mais le fonds n'est pas suffisamment alimenté.
- Loi sur la santé publique, Loi sur les produits alimentaires et pharmaceutiques et Loi sur les normes
- Certification des importations/exportations d'aliments transformés; formulation de réglementations, normes et politiques alimentaires.
- Inspections et échantillonnages réguliers.
- Service central de liaison avec le Codex – Ministère de la Santé
- Il existe un Comité de coordination national.
- Il est composé de représentants du gouvernement et du secteur privé.

Zimbabwe

Le Ministère de la santé et de la protection de l'enfance est responsable en grande partie des activités relatives à la sécurité sanitaire des aliments, auxquelles participent d'autres institutions publiques telles le Ministère de l'agriculture et les autorités municipales. Quatre départements du Ministère de la santé interviennent directement sur ce thème: le Laboratoire national d'analyse, le Conseil consultatif sur les normes environnementales et le Service de la santé environnementale et de la nutrition.

ii) Législation et réglementations relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, y compris questions liées aux importations et aux exportations (informations actualisées depuis la dix-septième session du CCAFRICA)

Éthiopie

L'Éthiopie n'a mis en place à ce jour aucune législation exhaustive sur l'alimentation. Différentes lois édictent toutefois des dispositions à l'application desquelles veillent les institutions concernées. Par exemple:

- Proclamation n° 200/2000 sur la santé publique (Ministère de la santé)
- Règlement n° 4/1992 (Ministère de l'agriculture et du développement rural)
- Décret n° 56/1971 sur la protection des végétaux (Ministère de l'agriculture et du développement rural)
- Règlement n° 12/1990 (QSAE) sur les normes éthiopiennes

Ghana

- Règlements sur la promotion de l'allaitement, 2000 (LI 1667)
- Règles générales d'étiquetage (aliments, médicaments et autres biens), 1992 (LI 154)
- Règles du Ghana sur les normes (la certification), 1970 (LI 662)
- Règles (modifiées) du Ghana sur les normes, 1970 (L.I. 664)
- Décret sur les normes, 1973 (N.R.C.D. 173)
- Décret sur les normes (amendement), 1979
- Décret sur le Conseil ghanéen du tourisme, 1973
- Décret sur le Conseil de contrôle du tourisme, 1977
- Loi sur les maladies animales, 1961
- Ordonnance sur le contrôle des importations d'animaux (chapitre 247)

- Projet de loi sur l'inspection de la viande, 1992
- Loi sur l'Agence de protection de l'environnement, 1994
- Loi sur les produits alimentaires et pharmaceutiques (PNDCL 305B) de 1992 et Loi sur les produits alimentaires et pharmaceutiques (amendement) de 1996, n° 523
- Instrument sur les collectivités territoriales (portant création de l'Assemblée métropolitaine d'Accra), 1995
- Loi sur les collectivités territoriales, 1992
- Loi sur la gestion et le contrôle des pesticides, 1996
- Loi sur la vente de biens, 1962
- Code pénal

Direction de la protection et de la réglementation des végétaux (PPRSD) du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture

La Direction contrôle et réglemente l'importation et l'usage des intrants agricoles tels que les semences, les pesticides et les engrais et traite également les questions relatives aux mesures SPS.

Direction des services vétérinaires (VSD) du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture

La Direction est chargée du contrôle de l'hygiène de la viande, des inspections, de la santé animale (*ante mortem* et *post mortem*) et de la gestion des abattoirs.

Conseil ghanéen des normes (GSB)

Le Conseil ghanéen des normes a été créé en 1967 par le Décret sur les normes, annulé et remplacé par le Décret sur les normes de 1973 (NRCD 173:1973). Le Bureau est chargé de la normalisation de l'ensemble des produits, dans l'industrie et dans le commerce. Ses fonctions consistent essentiellement à définir des normes pour l'industrie et à s'assurer qu'elles soient respectées, par le biais d'un processus de normalisation.

Conseil des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDB)

La loi sur les produits alimentaires et pharmaceutiques, entrée en vigueur en 1992, porte création du Conseil des produits alimentaires et pharmaceutiques. Le Bureau est chargé de réglementer la production, l'importation, l'exportation, la distribution, le stockage, la vente, et la publicité pour les aliments, les médicaments, les produits cosmétiques, les dispositifs médicaux et les substances chimiques utilisées dans les produits ménagers.

Commission ghanéenne de l'énergie nucléaire

L'Institut de recherche sur les biotechnologies et les méthodes nucléaires en agriculture, ainsi que le Centre des technologies de radiation de la Commission ghanéenne de l'énergie nucléaire sont chargés de fournir des services de radiation. La norme ghanéenne GS 210:2007 – Technologie alimentaire – Spécifications pour les aliments irradiés réglemente les aliments irradiés au Ghana.

Kenya

Le Comité national de coordination de la sécurité sanitaire des aliments a été créé en tant qu'organe de référence pour les questions nationales de sécurité sanitaire des aliments. À ce titre, il prépare des notes ministérielles sur la coordination des activités en la matière, propose un cadre juridique opérationnel et détermine quels besoins législatifs doivent être satisfaits pour renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires.

Mali

Le contrôle des denrées alimentaires au Mali est régi par des lois de base, des Décrets de portée générale et des Arrêtés fixant des dispositions pratiques d'application des différents textes législatifs.

Cependant, certains textes sont obsolètes et ne correspondent plus au contexte national et international. La mise en pratique du contrôle est en conséquence imparfaite.

Face aux nouveaux enjeux de la mondialisation et aux exigences des mesures SPS et des accords OTC, le Mali doit se doter d'un arsenal législatif et réglementaire en conformité avec les dispositions internationales.

2.1. Législation phytosanitaire

Le contrôle phytosanitaire est régi par la Loi N° 02- 013 du 3 juin 2002 instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali ainsi que le Décret N°02- 304/PRM du 3 juin 2002 fixant les modalités d'application de la loi ° 02- 013.

La loi donne les définitions et les principes généraux de la quarantaine; détermine les domaines d'intervention des agents de contrôle; traite les infractions et des procédures pour leur constat et enfin donne les dispositions pour le recouvrement des pénalités.

Le Décret décrit les institutions chargées du contrôle phytosanitaire, les modalités de l'inspection phytosanitaire et impose le certificat phytosanitaire.

Parmi les textes complémentaires, on peut citer l'Arrêté n° 06-3275/MA-SG du 10 août 2005 fixant les conditions de traitement de matériaux d'emballage à base de bois en république du Mali.

Ce texte a permis l'institutionnalisation de la norme internationale de la mesure phytosanitaire (NIMP) n° 15 de la CIPV, qui décrit les directives pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international.

La Loi N° 02- 014 du 3 juin 2002, instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali et le Décret d'application N°02- 306/PRM du 3 juin 2002 fixant les modalités d'application de la Loi instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali.

Ces textes fixent les modalités d'étiquetage qui imposent le délai de récolte après traitement.

Pour l'évaluation des résidus des pesticides dans les aliments les dispositions du Codex sont appliquées.

2.2. Législation zoosanitaire

Le contrôle zoo sanitaire est régi par la Loi N°01/022 du 31 mai 2001 régissant la Police sanitaire des animaux sur le territoire de la République du Mali et le Décret N°01-339/PRM du 9 août 2001 fixant les modalités d'application de la Loi N°01/022.

La Loi donne la définition, les principes généraux de la Police Sanitaire des animaux et produits alimentaires d'origine animale, détermine les domaines d'intervention des agents de contrôle; traite les infractions et des procédures pour leur constat et enfin donne les dispositions pour le recouvrement.

Le Décret fixe la liste des maladies réputées légalement contagieuses en République du Mali, donne la définition de l'abattage sanitaire et celle de la zone franche, détermine les mesures spéciales pour certaines maladies, fixe les mesures sanitaires à l'exportation et à l'importation des animaux vivants, des produits alimentaires d'origine animale et du matériel génétique, décrit les institutions chargées du contrôle zoo sanitaire, les modalités de l'inspection zoo sanitaire et impose le certificat zoo sanitaire.

Parmi les textes complémentaires, on peut citer:

L'Arrêté Interministériel N° 7028/MRNE-MSPAS du 22/12/1987, portant réglementation de l'inspection sanitaire et de salubrité des produits d'origine animale destinés à l'alimentation humaine au Mali.

La Loi N 02- 001/P-RM du 16 janvier 2002 fixant les conditions de production, de transformation et de commercialisation du lait et des produits laitiers et le Décret No 02-304/P-RM du 3 juin 2002 portant modalités d'application de la Loi N 02- 001.

L'Arrêté interministériel N° 00-3445/MDR/MIC/MEP du 5 décembre 2000, portant interdiction d'importation de viande bovine et produits dérivés, des farines de viande, de sang et d'os, de bovins vivants, d'ovules et d'embryons de bovins.

L'Arrêté interministériel No 04-0596/MIC/MEF/MAEP-SG du 18 mars 2004, portant interdiction d'importation de la viande de poulet.

2.3. Textes horizontaux

Le Décret N°06-259/ PRM du 23 juin 2006 instituant L'Autorisation de Mise sur le Marché des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des additifs alimentaires.

L'arrêté interministériel N°07-2650/MS-MEP-MA-MIC-MEF-SG du 26 septembre 2007 déterminant les modalités d'application du Le Décret N°06-259/ PRM du 23 juin 2006 instituant L'Autorisation de Mise sur le Marché des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des additifs alimentaires.

L'arrêté interministériel N°07-2651/MS-MEP-MA-MIC-MEF-SG du 26 septembre 2007 déterminant la nature des aliments non soumis à l'autorisation de mise sur le marché.

L'arrêté interministériel N°07-2652/MS-MEP-MA-MIC-MEF-SG du 26 septembre 2007 déterminant le taux de droit fixe de l'Autorisation de Mise sur le Marché des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des additifs alimentaires.

Le Décret N°66/PG-RM du 2 mars 1962 portant création et fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du contrôle du conditionnement des produits de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts et des Industries Agricoles du Mali.

L'Arrêté No 2699/MICT-SG du 16 octobre 2001, fixant la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation.

2.4. Autres textes législatifs alimentaires

L'Arrêté No 93- 0123/MEFP-CAB du 27 janvier 1993, portant institution de mentions obligatoires sur les emballages d'huiles alimentaires.

L'Arrêté interministériel N° 06-1907/MS/MIC/MEP-MA-SG du 4 septembre 2006, portant réglementation de la commercialisation, de l'information et du contrôle de la qualité de substituts du lait maternel au Mali.

2.5. Les Normes alimentaires maliennes

Il existe actuellement au Mali, 82 normes alimentaires homologuées et 66 avant-projets de normes soumis à l'enquête publique. Les normes maliennes couvrent les domaines et produits suivants: l'étiquetage des denrées alimentaires, l'hygiène pour la production, le transport, le stockage et la commercialisation des denrées alimentaires, les termes et terminologies, des céréales et dérivés, fruits et légumes, lait et produits laitiers, eaux pour boissons, poissons et produits dérivés, viande et produits dérivés, œufs et ovo produits, plats cuisinés à l'avance, additifs alimentaires et auxiliaires technologiques.

L'atelier sur les normes alimentaires au Mali, organisé du 26 au 29 juin 2006 par l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments a permis aux différents services techniques, aux professionnels du secteur agricole et agroalimentaire, et aux représentants des associations des consommateurs de faire une analyse critique des normes maliennes par rapport aux normes du Codex.

Il ressort des conclusions de l'atelier que les normes maliennes homologuées ne sont pas conformes aux normes du Codex en ce qui concerne: les définitions, les critères d'hygiène, les LMR pour les additifs alimentaires et contaminants, les pesticides ainsi que leurs méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

Grâce à l'expérience acquise au cours de nos différentes participations aux travaux des organes du codex, notre pays, à travers l'ANSSA, a engagé un processus de révision des normes nationales existantes sur la base des normes établies par le Codex Alimentarius et la traduction des normes Codex en règlement national.

Sénégal

En matière de législation, le Sénégal dispose d'un arsenal de textes, le plus souvent, d'inspiration européenne sinon fondés sur les normes internationales codex. Il s'agit de textes de:

- Lois;
- Décrets;
- Arrêtés;
- Normes nationales obligatoires ou non encore rendues obligatoires.

Sierra Leone

Loi n° 2 sur les normes (1996) et Loi sur les poids et mesures (1978).

Zambie

En Zambie, les mesures SPS/le système de contrôle des denrées alimentaires sont régis par les législations suivantes:

- Loi sur la santé publique
- Loi sur la protection de l'environnement et le contrôle de la pollution
- Loi sur les produits alimentaires et pharmaceutiques
- Loi sur la biosécurité
- Loi sur les normes
- Loi sur les maladies du bétail
- Loi sur les ravageurs et les maladies des végétaux

Normes internationales/régionales publiées par l'OIE, la Commission du Codex Alimentarius, la CIPV.

Zimbabwe

Au Zimbabwe, les principales lois régissant la sécurité sanitaire et le contrôle de qualité des aliments sont celle sur l'alimentation et les normes alimentaires, en son article 15:04, et celle sur la santé publique, en son article 15:09. Elles permettent au Ministère de la santé de promulguer des réglementations obligatoires, par exemple celles sur le contrôle sanitaire des ports qui établissent des critères pour l'importation et l'exportation de tous les aliments. Certains règlements portent également sur les critères applicables à la qualité et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, qu'elles soient importées ou produites à l'échelle locale.

iii) Établissement d'accords d'équivalence ou d'autres accords de facilitation du commerce avec d'autres gouvernements**Éthiopie**

L'Éthiopie est liée avec la Chine par un accord commercial bilatéral.

Ghana

Pour le poisson et les autres produits alimentaires, le Ghana est lié par un accord commercial avec l'Union européenne.

Le Japon importe de grandes quantités de cacao du Ghana et un accord existe entre les deux pays en vue de faciliter ce commerce.

L'Union européenne est liée avec le Ghana par un accord de reconnaissance mutuelle concernant l'huile de palme, en vertu duquel les certificats d'exportation de ce produit sont acceptés par l'Union européenne.

Kenya

Il existe, concernant l'OMC et les mesures SPS, des services de liaison qui facilitent les accords avec les autres gouvernements. Un service de liaison avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) est également en place pour les questions de santé animale et humaine (zoonoses).

Mali

Le Mali est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO et adhère aux accords de ses organisations.

En matière de contrôle des denrées alimentaires, le Mali est signataire de plusieurs conventions et est membre des organisations suivantes:

La FAO

L'OMS

L'OIE

La CIPV

L'OMC

Le Codex Alimentarius

Sénégal

Des accords formels et consensuels existent et sont appliqués dans le cadre des échanges au sein des espaces économiques sous-régionaux (UEMOA et CDEAO). Notre pays participe aux négociations de l'OMC et contribue à leur mise en œuvre.

Sierra Leone

La Sierra Leone est membre de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Union de la rivière Mano et de l'Organisation mondiale du commerce.

Zimbabwe

Le pays n'est actuellement lié par aucun accord bilatéral officiel d'équivalence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les gouvernements s'emploient toutefois actuellement à harmoniser l'Accord SPS au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Ce processus devrait aboutir en même temps que la carte verte du COMESA.

iv) Besoins en matière de renforcement des capacités et de formation pour consolider le système national de contrôle des denrées alimentaires

Éthiopie

- Élaborer des réglementations concordantes sur la sécurité sanitaire des aliments dans le commerce international;
- renforcer les structures nationales d'évaluation de la conformité telles que les laboratoires de contrôle alimentaire et les services d'inspection et de certification alimentaires;
- élaborer un programme de sensibilisation à la sécurité sanitaire des aliments;
- renforcer l'association de consommateurs; et
- renforcer la participation des parties prenantes nationales aux activités de normalisation nationales, régionales et internationales.

Ghana

Le Ghana doit renforcer ses capacités dans les domaines suivants:

Mise à niveau des installations d'irradiation aux rayons gamma de la Commission de l'énergie nucléaire du Ghana, en vue d'en améliorer l'efficacité.

Recherche dans le domaine des mycotoxines, des résidus de pesticides et des métaux lourds.

Formations sur la réduction de la teneur en mycotoxines des céréales, du cacao et du café; contrôle de présence de contaminants (produits chimiques et pesticides) pour les agriculteurs et sécurité sanitaire des aliments dans les distributeurs.

Formations sur les pratiques de manipulation d'aliments, l'utilisation sans danger des pesticides, la traçabilité sur toute la chaîne alimentaire.

Application par l'industrie de la méthodologie HACCP (analyse des risques aux points critiques), de systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments, des normes alimentaires et du code d'hygiène.

Installations et laboratoires pour l'analyse, l'évaluation et l'information en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Formation des personnels techniques à l'utilisation de méthodes de détection rapide pour l'analyse microbienne.

Kenya

Les besoins en renforcement des capacités sont satisfaits parallèlement au développement du Comité national de coordination de la sécurité sanitaire des aliments. La plupart des activités de formation et de renforcement des capacités sont menées par les institutions concernées mais pourraient être améliorées avec le financement de l'OMS et de la FAO.

Mali

- Renforcer la capacité des laboratoires d'essai et de contrôles dans le domaine de la recherche des pesticides, de résidus de médicaments vétérinaires, des additifs et des contaminants dans les aliments;
- Appuyer la mise en réseau des laboratoires nationaux d'essai et de contrôle des denrées alimentaires;
- Appuyer l'accréditation des laboratoires de contrôle des aliments;
- Appuyer la formation des experts nationaux en évaluation des risques;
- Appuyer la formation des membres du Comité National du Codex (CNC) et des Sous-comités au Codex;
- Appuyer la formation des auditeurs du système de sécurité sanitaire des aliments;
- Renforcer les capacités de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- Renforcer les capacités du secrétariat du Service central de liaison du Codex pour le Mali;
- Renforcer les capacités des services de normalisation et de contrôle des aliments;
- Renforcer les capacités des associations des consommateurs;
- Appuyer la participation des experts nationaux aux consultations de la FAO et de l'OMS;
- Appuyer l'organisation de la Semaine Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- Appuyer l'organisation du Prix National de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- Appuyer les activités d'accompagnement des entreprises alimentaires dans la mise en place des systèmes de sécurité sanitaire des aliments;
- Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique pour la sécurité sanitaire des aliments en Afrique.

Sénégal

- Formation des experts nationaux dans le cadre de l'examen et de la l'élaboration des normes Codex;
- Renforcement institutionnel des structures de contrôles, de surveillance et d'information en matière mise en œuvre des normes codex et des mesures sanitaires et phytosanitaires (équipements de laboratoires, mise en réseau);
- Appui pour le développement d'un plaidoyer national en faveur d'un engagement à un haut niveau des décideurs;
- Soutien aux activités portant sur l'étude qualitative des denrées alimentaires commercialisées.

Sierra Leone

Le Bureau des normes de la Sierra Leone a besoin de renforcer ses capacités et de se former sur les thèmes suivants: HACCP, ISO 9000, ISO 14000, ISO 22000, gestion et techniques de normalisation, logistique et équipement de bureau.

Zambie

Coordination

- Coordination inadéquate des activités d'inspection; application parcellaire de la législation.

Législation

- Doit être révisée conformément aux normes internationales; il convient le cas échéant de tenir compte des évolutions lors de la formulation des réglementations nationales.

Politiques

- Politiques inadaptées.

Capacités

- Matériel de laboratoire inadapté.
- Absence de laboratoires accrédités.
- Ressources humaines limitées au regard des défis qui se font jour.
- L'Accord SPS et le Comité de coordination du Codex n'ont pas trouvé leur traduction dans les institutions nationales.
- Les comités disposent de ressources insuffisantes pour leur bon fonctionnement.

Soutien aux laboratoires

- Institut zambien de recherche agricole (KARI)
- Institut central de recherche vétérinaire
- Laboratoire de contrôle des aliments et médicaments
- Bureau des normes (ZABS)
- NISIR
- UNZA

Zimbabwe

- Formations à l'analyse des risques
- Renforcement des capacités des laboratoires
- Renforcement des réglementations sur les préalables de la méthode HACCP

v) Activités visant à sensibiliser les consommateurs et d'autres groupes spécifiés aux problèmes de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires

Éthiopie

- Les pouvoirs publics et les médias privés doivent couvrir de manière adéquate les questions de sécurité sanitaire des aliments.
- Des activités de formation sont conduites sur les questions de sécurité sanitaire des aliments, pour les personnes manipulant les denrées (producteurs, distributeurs et détaillants) et les consommateurs.

Ghana

La première Conférence nationale sur la sécurité sanitaire des aliments s'est tenue sur le thème: « des marchés et des aliments propres, des personnes en bonne santé ». Elle a rassemblé un large éventail d'intervenants du domaine de la sécurité sanitaire des aliments, notamment administrateurs de marché, fonctionnaires experts de la santé de l'environnement, administrateurs de sociétés de gestion des déchets, étudiants et experts de la sécurité sanitaire des aliments.

Des actions de sensibilisation ont été menées mettant en exergue les problèmes de sécurité sanitaire sur les marchés.

Séminaire de présentation sur le frelatage des aliments.

À la télévision, plaidoyer en faveur de la sécurité sanitaire des aliments en différentes langues ghanéennes.

Distribution de prospectus présentant des exemples significatifs sur ce thème, par exemple aux voyageurs.

Participation des groupes de consommateurs et des autres parties prenantes à l'élaboration des normes nationales.

Questionnaires sur la sécurité sanitaire des aliments dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Rencontres avec la presse pour les former à la présentation adéquate de ces questions.

Kenya

Il faut amplifier ces activités en renforçant la collaboration entre les secteurs public et privé, le représentant de l'OMS et le réseau d'information des consommateurs.

Mali

Les associations des consommateurs œuvrant dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, au nombre de cinq sont représentées au niveau de tous les organes du système national de normalisation et de Sécurité Sanitaire des Aliments (Comité National et Sous-Comités du Codex Alimentarius, Conseil National de sécurité Sanitaire des Aliments, Comité National de Normalisation et de Contrôle de Qualité, Comités Techniques de Normalisation, Conseil d'Administration des services techniques de Sécurité Sanitaire des Aliments, Comités d'organisation de la Semaine et du Prix National de la Sécurité Sanitaire des Aliments, Comité National de la Semaine de la normalisation).

Pour une meilleure coordination de leurs actions, les associations des consommateurs avec l'Appui de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments ont mis en place un réseau des associations œuvrant dans le domaine de la Sécurité Sanitaire des Aliments dénommé « Réseau MASSA ».

Dans le cadre de la sensibilisation des consommateurs et d'autres groupes spécifiques aux problèmes de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires les activités suivantes ont été menées par l'ANSSA :

- Organisation chaque année, de la Semaine Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- Organisation du Prix National de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- Organisation des séminaires et ateliers à travers tous le pays sur la politique nationale de sécurité sanitaire des aliments;
- Sensibilisation des décideurs sur la sécurité sanitaire des aliments;
- Sensibilisation des opérateurs économiques et consommateurs sur la sécurité sanitaire des aliments.
- Appui à la mise en œuvre des activités de sensibilisation des associations de consommateurs;
- Création, formation, sensibilisation des brigades d'hygiènes du réseau des associations des consommateurs.

Sénégal

Au Sénégal, des activités d'information et de sensibilisation des consommateurs, producteurs et opérateurs économiques sont menées par voies radio, radio communautaires, télévision, conférences publiques et visites de proximité dans le cadre d'événements spéciaux (Journée mondiale de l'alimentation, journées nationales de l'agriculture, salons de l'agriculture et de l'élevage, foires nationales et sous régionales, création d'associations nationales de consommateurs, mise en place de programmes d'appui en faveur d'une agriculture et d'une industrie compétitives, Implication des structures scolaires...).

Sierra Leone

Séminaires, ateliers, débats radiophoniques et télévisés et documentaires sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Création d'associations sur la sécurité sanitaire au sein des établissements secondaires.

Zambie

Les programmes de sensibilisation du grand public ne sont pas organisés collectivement, mais au cas par cas.

Zimbabwe

L'association des consommateurs est membre du Conseil consultatif sur les normes alimentaires et du Comité national du Codex. Elle est chargée de prendre la tête des campagnes.

vi) Toute autre information pertinente**Éthiopie**

Intégrer les questions de sécurité sanitaire des aliments aux programmes d'enseignement sera un moyen de sensibilisation efficace.

Kenya

Les activités du Service central de liaison avec le Codex devront comprendre l'organisation d'un séminaire/atelier trimestriel pour permettre aux professionnels/organismes de tutelles d'échanger les informations qui se font jour. Les principales institutions représentées dans le Comité national du Codex pourraient créer un fonds fiduciaire national pour financer ces événements. Le représentant de la FAO et les représentants nationaux de l'OMS devraient à ce titre apporter une aide financière.

Sierra Leone

Au Sierra Leone, le Bureau des normes a commencé à constituer une équipe spéciale sur la sécurité sanitaire des aliments au niveau des chefferies afin de sensibiliser les communautés des trois districts à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.

Zambie

- Renforcer les deux comités (SPS/Codex) en établissant un budget spécifique et en envisageant des dispositions législatives. Renforcer les capacités des laboratoires et les activités Bureau des normes – Union européenne.
- Mettre en place des systèmes de contrôle de la qualité pour certains produits tels le miel (Banque mondiale/USAID)
- Renforcer les capacités phytosanitaires pour l'horticulture exportatrice – Gouvernement néerlandais.
- Mettre en place le dispositif sur les produits assurés de la Zambie – Banque mondiale.
- Une évaluation PVS des services vétérinaires est prévue en juillet 2008.

Zimbabwe

Le Conseil consultatif sur les normes alimentaires (FSAB) met à jour les réglementations existantes et détermine les domaines où il n'en existe aucune.

2. SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX ET AUTRES STRUCTURES NATIONALES POUR LES QUESTIONS RELATIVES AU CODEX**i) Activités des Services centraux de liaison avec le Codex (informations actualisées depuis la dix-septième session du CCAFRICA) et tout changement de coordonnées (si non encore notifié)****Éthiopie**

Le Service central de liaison avec le Codex a été réorganisé le 29 juillet 2008, avec un changement d'interlocuteur et l'arrivée de nouveaux membres.

Ghana

Un agent du Service central de liaison a participé au programme régional de formation de la FAO sur le Codex Alimentarius à Yaoundé (Cameroun) du 1^{er} au 4 avril 2008.

Le Service central de liaison a également eu une réunion de plusieurs jours avec les consultants de l'USDA pour partager des expériences sur le fonctionnement des Services centraux de liaison et des Comités nationaux du Codex (28-30 juillet 2008).

Les coordonnées du Service central de liaison du Ghana sont:

The Contact Point Officer

Ghana Standards Board

P. O. Box MB 245

Accra (Ghana)

Tél.: +233 21 519 758 (ligne directe), +233 506 991-4

Télécopie: +233 21 500 092

Courriel: codex@ghanastandards.org/ gsbnep@ghanastandards.org

Kenya

- Coordonne l'ensemble des activités relevant du Codex dans le pays, telles la formation de comités miroirs sur les normes de produits concernées et l'élaboration de normes générales et ad hoc, et présentent la position du pays.
- Reçoit l'ensemble des textes relatifs au Codex (normes, codes d'usages, directives et autres textes à caractère consultatif) et les documents de travail des sessions du Codex et s'assure qu'ils sont distribués aux personnes intéressées dans leur pays.
- Envoie des observations sur les documents du Codex ou des propositions à la Commission du Codex Alimentarius ou à ses organes subsidiaires et/ou au Secrétariat du Codex.
- Travaille en étroite collaboration avec les différents comités nationaux du Codex (comités de produits, comités généraux et Comité intergouvernemental ad hoc.
- Sert de lien avec l'industrie agroalimentaire, les consommateurs, les négociants et toutes les autres parties concernées afin que le gouvernement dispose d'un éventail approprié de conseils politiques et techniques sur lesquels fonder ses décisions concernant les problèmes soulevés dans le cadre des travaux du Codex.
- Se concerta avec la FAO/l'OMS sur toutes les questions relatives au Codex.
- Reçoit les invitations aux sessions du Codex, communique au Comité national du Codex ainsi qu'aux Ambassades concernées les noms des participants et facilite l'inscription des délégués.
- Conserve une collection des textes définitifs du Codex ainsi certaines références provenant des différentes sessions du Codex.
- Diffuse aux parties prenantes les informations/publications relatives au Codex ainsi que les textes connexes.
- Organise des ateliers/séminaires trimestriels pour sensibiliser les membres et les membres intéressés aux activités relatives au Codex et aux questions sanitaires.
- Conseille les comités de normes nationaux sur les problèmes actuels empêchant un commerce équitable des aliments.
- Travaille étroitement sur les questions d'ordre sanitaire avec le Secrétaire national chargé la coordination de la sécurité sanitaire des aliments et avec les services centraux de liaison avec l'OIE et l'OMC.
- S'assure que le site Web national du Codex soit en place pour diffuser les informations et actualités dans le pays.

- S'assure que les délégués ayant assisté aux sessions du Codex en fassent rapport au Comité national du Codex et que ceux ayant bénéficié de l'appui de fonds fiduciaires du Codex rédigent un rapport et le remettent au Comité fiduciaire du Codex dans les deux semaines suivant la réunion.

Mali

Dans le cadre la mise en œuvre des activités du Codex au niveau national, l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) a été désignée comme Service central de liaison avec le Codex.

Courriel: sCodexmali@yahoo.fr

- **Point de Contact:** Ousmane TOURE
- **Poste:** Directeur Général de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA);
- **Adresse:** Quartier du fleuve, Centre Commercial, Rue: 305, BP: E2362, Bamako (Mali);
- **Courriel:** oussou_toure@hotmail.com
- **Téléphone** (223) 20 22 07 54
- **Télécopie:** (223) 20 22 07 47

Au titre des activités menées par le Service de liaison dans le cadre de la communication et la promotion des normes du Codex, nous pouvons retenir:

- Transmission des documents du codex aux services techniques, aux membres des sous-comités et aux associations des consommateurs;
- Animation et gestion du centre de documentation Codex du Service Central de Liaison;
- Consultation du site du Codex et transmission des informations et documents aux parties intéressées;
- Consultation du site web codexafrique et transmission des informations et documents aux parties intéressées;
- Tenue des ateliers techniques d'information et de sensibilisation sur les normes du Codex (2004, 2005, 2006, 2007);
- Ténue des ateliers de sensibilisation sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (2004, 2005, 2006, 2007, 2008);
- Organisation des sessions du Conseil National de la Sécurité Sanitaire des Aliments (2006, 2007);
- Relecture des normes maliennes conformément aux normes du Codex (2006, 2007, 2008);
- Organisations des sessions du Comité National du Codex (2006, 2007, 2008);
- Organisation des réunions préparatoires des sessions des Comités du Codex;
- Transmission des éléments de réponses écrites du CNC aux lettres Circulaires de la Commission du Codex sur des questions jugées importantes pour le pays;
- Préparation des voyages des délégués du Mali aux sessions du Codex;
- Organisation des réunions de restitution des conclusions du Comité du Codex après chaque session par les délégués du Mali;
- Présentation d'un rapport au CNC à la fin de l'année par le Secrétariat National (2004, 2005, 2006, 2007, 2008);
- Organisation de la Semaine Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (2006, 2007, 2008);
- Organisation du Prix National de la Sécurité Sanitaire des Aliments - 1^{ère} Édition en 2008;
- Préparation d'une note technique sur le Système National de Sécurité Sanitaire des Aliments et sur la normalisation dans le cadre de la préparation de la participation de la délégation malienne à la dix septième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (2007);
- Renseignement des questionnaires de l'enquête sur les systèmes nationaux de contrôle alimentaires du département de sécurité sanitaire des aliments et maladies d'origine alimentaire de l'OMS;
- Renseignement des questionnaires de l'Enquête de la Division Renforcement de Capacité Commerciale et Scientifique Département Américain de l'Agriculture (USDA) sur les Bureaux Nationaux CODEX de l'Afrique;

- Appui à la collecte de données de l'enquête du Comité de Coordination du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA) sur le recensement des infrastructures de la Sécurité Sanitaire des Aliments en Afrique;
- Consultation d'experts de l'Union Africaine (U.A) sur l'initiative « Approche de commerce des denrées d'origine animale fondée sur le concept d'échange de produits », tenue à Addis-Abeba, février 2008;
- Appui à l'organisation du stage de formation de deux membres du Comité National du Codex du Niger;
- Appui à la formation des Points de Contact Codex de sept pays anglophones d'Afrique (Cameroun, Gambie, Ghana, Libéria, Nigeria, Malawi, Sierra Leone) aux modules « Mieux participer aux activités du Codex »;

Sénégal

Par décret 83-1204 du 24 novembre 1983, il a été créé un Comité national du Codex Alimentarius. Il est placé sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la Prévention et relève de la Division de l'Alimentation et de la Nutrition. Il comporte en son sein des experts de la Santé (Nutritionnistes, Hygiénistes, Ingénieurs sanitaires), de l'Élevage (Médecins vétérinaires et zootechniciens), de la Direction de la Protection des Végétaux relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'Institut de Technologie Alimentaire relevant du Ministère de l'Industrie, de la Direction du Commerce Intérieur (laboratoire d'analyse), du Laboratoire d'analyse et de bromatologie de la faculté de Médecine de l'Université de Dakar, de l'Association Sénégalaise de Normalisation, de l'Association des Consommateurs du Sénégal et de la Direction de l'Hygiène.

Le Comité national organise, chaque fois que c'est nécessaire, des réunions de concertation portant sur des activités relevant de la sécurité sanitaire des aliments, la préparation des réunions codex ou d'avis techniques ou observations à formuler dans le même domaine surtout en ce qui concerne les documents de travail des sessions codex.

Le Comité sert de support technique à l'Association Sénégalaise de Normalisation et à ce titre lui transmet les documents techniques (normes, directives, recommandations, invitations, demandes d'avis et d'observations) reçus du Secrétariat du Codex alimentaires.

Le Comité, dans le cadre de l'aide bilatérale en matière de promotion de la qualité des exportations des produits alimentaires, initie et met en œuvre des activités d'évaluation qualitative des aliments commercialisés au niveau national (produits localement ou importés) en vue d'informer et de sensibiliser les différents acteurs de la fourche à la fourchette d'une part et, d'autre part, apprécier le niveau de protection des consommateurs contre toutes formes de nuisances alimentaires.

Sierra Leone

Le Bureau des normes de la Sierra Leone est le Service central de liaison avec le Codex dans ce pays. Ses activités consistent notamment à diffuser l'ensemble des documents du Codex au Comité national du Codex et aux autres parties prenantes, à organiser pour le public des ateliers et des séminaires sur la sécurité sanitaire des aliments.

Zambie

Conduite des sessions du CNC, présentation des questions relatives au Codex auprès de la SADC et du COMESA

Zimbabwe

Les fonctions de Service central de liaison avec le Codex sont actuellement assumées par F. Chinyavanhy, Sous-directeur en charge du contrôle des denrées alimentaires. Adresse: Government Analyst Laboratory (laboratoire d'analyse public), P.O.Box CY 231 Causeway, Harare, Zimbabwe. Tél.: +263 4 792026/7. Courriel: FCHINYAVANHY@HEALTHNET.ORG.ZA or FCHINYAVANHY@HOTMAIL.COM

ii) Structure, composition et fonctionnement d'un comité national du Codex (ou d'une structure équivalente ou semblable) ou plans visant sa création (informations actualisées depuis la dix-septième session du CCAFRICA)

Éthiopie

L'Autorité de la qualité et des normes joue le rôle de Service central de liaison avec le Codex et de Secrétariat du Comité national du Codex. Les membres du Comité national du Codex sont:

- Université d'Addis-Abeba, Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère de l'éducation, Institut de recherche éthiopien sur la santé et la nutrition, Institut éthiopien de recherche agricole, Société éthiopienne de chimie, ELFORA Agro Industries PLC, Association nationale des industries éthiopiennes, Association éthiopienne de protection des consommateurs, Chambre de commerce et Autorité de la qualité et des normes.

Ghana

Le Comité national du Codex (CNC) du Ghana agit en tant qu'organe consultatif auprès du gouvernement sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments et au Codex. Il a mis en place des sous-comités ou groupes d'experts pour formuler des réponses aux propositions de la Commission du Codex Alimentarius.

Le Comité national du Codex se compose des représentants suivants:

- Ministère de l'alimentation et de l'agriculture
- Direction de la nutrition et de la santé publique du Ministère de la santé
- Département de la nutrition et de la science alimentaire, Université de Ghana de Legon
- Conseil ghanéen des normes (GSB)
- Conseil des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDB)
- Spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments
- Ministère des collectivités locales, du développement rural et de l'environnement
- Conseil ghanéen de promotion des exportations (GEPC)
- Ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et des initiatives présidentielles spéciales
- Association des consommateurs du Ghana
- Institut de la recherche alimentaire du Conseil de la recherche scientifique et industrielle
- Fédération des associations d'exportateurs ghanéens
- Association des industries ghanéennes
- Ministère des finances et de la planification économique

En juin 2008, le Comité national du Codex (CNC) a organisé un programme de sensibilisation sur le thème « Codex Alimentarius – promouvoir la sécurité sanitaire, la qualité et le commerce équitable des aliments. » Il a été mis en œuvre dans le cadre du lancement du projet CCAFRICA, pour lequel le Ghana est intervenu en qualité de coordinateur.

L'objet du programme était de sensibiliser les consommateurs et les autres acteurs ainsi que de diffuser des informations sur le Codex et les travaux du Comité national du Codex. Les participants à l'atelier étaient issus d'organismes publics, d'organisations du secteur privé (associations professionnelles), d'organisations de la société civile, d'établissements de recherche et des médias.

En septembre 2007, le Comité national du Codex du Ghana a organisé un séminaire à l'intention de tous les membres des divers sous-comités. Son objet était de les sensibiliser au rôle essentiel que peut jouer leur participation effective aux travaux du Codex pour améliorer les infrastructures nationales de contrôle des denrées alimentaires.

Le Comité national du Codex intervient également activement sur les questions relatives aux normes alimentaires et à la sécurité sanitaire des aliments au Ghana. Il a par conséquent pris plusieurs mesures pour réorganiser ses sous-comités afin qu'ils réagissent plus rapidement aux évolutions en matière de sécurité sanitaire des aliments. Une base de données d'experts capables de traiter cette question a donc été constituée. Cette dernière englobe des spécialistes recouvrant toute la chaîne alimentaire. Un des membres du sous-comité sur les contaminants fait partie du JECFA.

Les scientifiques, professionnels de santé, nutritionnistes et autres experts de domaines connexes interviennent également de manière active sur les questions soulevées par le Comité national du Codex, s'agissant notamment des nouvelles notions liées à la sécurité sanitaire des aliments.

Le Comité national du Codex met à profit les compétences locales pour introduire la méthode HACCP et en adopter les principes pour la gestion de la sécurité sanitaire des aliments au Ghana.

Kenya

Le Service central de liaison avec le Codex a été créé il y a plus de dix ans. Il est composé de représentants de différents secteurs liés à l'alimentation, du gouvernement, de l'industrie, des consommateurs et de l'université, tels que:

- Représentant de l'OMS au Kenya
- Représentant de la FAO au Kenya
- Services d'inspection de la santé végétale du Kenya (KEPHIS)
- Ministère de la santé publique et de l'assainissement
- Ministère de l'élevage – Département des services vétérinaires
- Ministère des pêches – Département des pêches
- Laboratoire national de chimie – Président du Comité national du Codex
- Ministère de l'agriculture
- Ministère de l'eau et de l'irrigation
- Ministère du commerce
- Conseil kenyan du lait
- Conseil kenyan du thé
- Conseil kenyan du café
- Ministère de l'industrialisation
- Institut kenyan de recherche et de développement (KIRDI)
- Réseau d'informations aux consommateurs
- Conseil des produits antiparasitaires
- Autorité nationale de gestion environnementale (NEMA)
- Institut kenyan de recherche agricole (KARI)

- Conseil national pour les sciences et la technologie
- Bureau kenyan des normes (Service de liaison) – Secrétariat

Mali

Le Comité national du Codex a été créé par Arrêté du Ministre de la Santé et regroupant l'ensemble des acteurs (services gouvernementaux, production, opérateurs économiques, universités, instituts de recherche, experts, société civile, associations de consommateurs) et les représentants de la FAO et de l'OMS.

La première réunion du Comité national du Codex (CNC), organisée le 23 mai 2006, a permis aux membres du CNC de mettre en place 17 sous-comités correspondant aux domaines prioritaires du Mali, de programmer les activités prioritaires pour le Mali pour 2007 et de formuler des recommandations quant au bon fonctionnement du CNC et de ses Sous Comites Codex.

L'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments a été désignée Service central de liaison avec le Codex (Article 2 de l'Arrêté n°1812/MS-SG du 1er août 2005 portant création, composition et modalités de fonctionnement du Comité National du Codex Alimentarius).

Avec le soutien logistique du secrétariat du CNC assuré par l'ANSSA, chaque sous-comité se réunit avant la réunion du Comité Codex correspondant pour préparer la position nationale. Cette dernière est mise à la disposition de la délégation nationale.

Une réunion de restitution des débats du Comité codex est organisée pour permettre à la délégation de rendre compte des conclusions de la réunion du Comité.

Sénégal

Voir informations ci-dessus.

Sierra Leone

Le Comité national du Codex comprend les institutions ci-après: Ministère de la santé et des systèmes sanitaires, Ministère du commerce et de l'industrie, Université, Association des producteurs, Association des consommateurs et Bureau des normes. Il compte trente membres et il est dirigé par un Président.

Zambie

Aucune modification.

Zimbabwe

Le Conseil consultatif sur les normes alimentaires (FSAB) constitue toujours le Comité national du Codex (aucun changement depuis la dix-septième session du CCAFRICA).

iii) Participation aux comités du Codex (informations actualisées depuis la dix-septième session du CCAFRICA)

Éthiopie

Le délégué de l'Éthiopie a participé à la vingt-quatrième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (13 – 20 septembre 2008)

Ghana

SESSIONS DU COMITÉ DU CODEX AUXQUELLES LE PAYS A PARTICIPÉ EN 2007

- Première et deuxième sessions du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
- Sixième session du Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies
- Dix-septième session du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique
- Vingt-septième et vingt-huitième sessions du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
- Vingt-neuvième session du Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche
- Vingt-neuvième et trentième sessions du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
- Trente-cinquième et trente-sixième sessions du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
- Trente-neuvième et quarantième sessions du Comité du Codex sur les additifs alimentaires

- Trente-neuvième et quarantième sessions du Comité du Codex sur les résidus de pesticides
- Trentième et trente et unième sessions de la Commission du Codex Alimentarius
- Soixante et unième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

Kenya

Le Service central de liaison avec le Codex organise toutes les sessions des comités du Codex dans ce pays et y participe. La participation s'est fortement accrue entre 2005 et aujourd'hui, en raison des actions de sensibilisation menées auprès des parties prenantes par le Service central de liaison avec le Codex et du lancement du Comité national du Codex.

Mali

- Session de la Commission du Codex (2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008), Budget National, Fonds fiduciaire;
- Session du Comité Exécutif de la Commission du Codex (2008);
- Comité du Codex sur les principes généraux (2003, 2004, 2005, 2006, 2007), Budget National, Fonds fiduciaire;
- Comité du Codex sur l'hygiène Alimentaire (2003, 2006, 2007), Budget National;
- Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées;
- Comité du Codex sur les méthodes d'analyses et d'échantillonnage (2005, 2006, 2007, 2008), Budget National, Fonds fiduciaire;
- Comité du Codex sur les résidus de pesticides (2005, 2006, 2007, 2008) Budget National, Fonds fiduciaire;
- Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (2005, 2006), Budget National;
- Comité du codex sur les additifs alimentaires (2006, 2007, 2008.), Budget National, Fonds fiduciaire;
- Comité du Codex sur les contaminants (2007) Budget National;
- Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies (2006, 2007), Budget National;
- Groupe de travail thématique sur les aliments dérivés d'animaux génétiquement modifiés (2006);
- Comité FAO/OMS de Coordination pour l'Afrique (2007), Budget National, Fonds fiduciaire;
- Comité Codex sur les Graisses et les Huiles (2006, 2007), Budget National;
- Conférence Régionale FAO/OMS sur la Sécurité Sanitaire des Aliments pour l'Afrique (2005), Budget National, Fonds fiduciaire;
- Deuxième Forum Global sur la Sécurité Sanitaire des Aliments, Fonds fiduciaire.

Sierra Leone

Le Comité national du Codex a participé normalement à la session du Codex financée par le Fonds fiduciaire du Codex. À ce jour, le Comité national du Codex a participé à cinq (5) sessions. À cet égard, le Comité national du Codex souhaiterait utiliser le Fonds fiduciaire du Codex pour faire passer sa participation à dix (10) sessions au moins.

Zambie

- CAC
- CCEXEC
- CCFICS
- Groupe de travail du CCFICS
- CCFH
- CCMAS

- CCGP
- Comité intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance antimicrobienne

Zimbabwe

Le Zimbabwe a participé aux comités suivants: CCMAS, CCNFSDU, CCH, CCFICS, CCGP

3. PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES

i) Participation des consommateurs aux activités liées au Codex aux niveaux national et international (informations actualisées depuis la dix-septième session du CCAFRICA)

Éthiopie

L'association des consommateurs et représentée depuis peu au sein du Comité national du Codex, lui-même constitué récemment.

Ghana

L'Association des consommateurs du Ghana (CAG), une organisation non gouvernementale indépendante, est représentée au sein du Comité national du Codex. Elle participe également aux activités du Comité national du Codex, notamment aux réunions des sous-comités, et contribue ainsi à l'élaboration des propositions nationales soumises aux réunions du Codex.

Kenya

Le réseau kenyan d'information des consommateurs participe à tous les domaines liés à l'élaboration des normes nationales, à l'ensemble des activités du Codex et au Comité national de coordination de la sécurité sanitaire des aliments.

Mali

Les associations des consommateurs sont représentées au niveau de tous les organes du système national de sécurité sanitaire des aliments:

- Conseil national de sécurité sanitaire des aliments;
- Comité national et sous- comités du Codex;
- Conseil national de normalisation et de contrôle de qualité et Comités techniques de normalisation.

Au niveau du Conseil national de normalisation et de contrôle de qualité et Comités techniques de Normalisation, ils participent à l'élaboration des normes nationales

Au niveau du Comité national et sous- comités du Codex ils participent à la formulation des positions nationales pour les sessions des comités du Codex.

Sénégal

À ce jour, la participation des consommateurs se limite aux réunions convoquées par l'Association sénégalaise de normalisation ou le Comité national du Codex. Leur présence au niveau international n'est pas encore effective du fait de l'insuffisance des ressources disponibles et générées par leurs contributions internes et externes.

Sierra Leone

Les consommateurs participent habituellement aux activités liées au Codex car ils font partie du Comité national du Codex. Ils sont également représentés au sein des comités techniques du Comité national du Codex.

Zambie

Néant.

Zimbabwe

Actuellement, les consommateurs participent par le biais de l'association qui les représente, le Conseil des consommateurs du Zimbabwe.

ii) Activités visant à renforcer la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires (informations actualisées depuis la dix-septième session du CCAFRICA)

Éthiopie

Le Comité national du Codex, récemment constitué, diffusera très bientôt des informations sur ses sites Web. Le Comité a également prévu de conduire des activités de sensibilisation sur la sécurité sanitaire des aliments.

Ghana

Du 25 au 28 février 2008, le Comité pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a organisé à Accra un atelier régional de formateurs sur la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires. Il est prévu qu'un programme national de formation des formateurs à la participation des consommateurs se tiendra en 2009.

Kenya

Les consommateurs s'impliquent déjà et participent de manière active à plusieurs réunions. Le Directeur général (CEO) du réseau d'information des consommateurs du Kenya est le président de Consumers International, la fédération internationale des associations de consommateurs.

Mali

- Appui à la création d'un réseau d'associations de consommateurs en sécurité sanitaire des aliments (Réseau MASSA) sous l'instigation de l'ANSSA;
- Information sensibilisation des associations de consommateurs sur le Codex;
- Remise aux associations des consommateurs des documents du Codex (Comprendre le codex, mieux participer aux activités du Codex, manuel et procédure du Codex);
- Appui à l'organisation des activités des associations des consommateurs;
- Afin d'assurer une meilleure contribution de la société civile aux activités du Codex, les lettres circulaires de la Commission du Codex Alimentarius relatives aux demandes d'observations sur les projets de normes du Codex sont transmises par le Point Focal par voie électronique aux associations des consommateurs et aux autres parties intéressées pour commentaires.

Sénégal

Les responsables des associations de consommateurs sont régulièrement conviés aux réunions sur la normalisation des produits stratégiques. De plus en plus, leurs avis sont demandés pour éclairer les consommateurs sur des sujets d'actualités portant sur la qualité, les coûts, la disponibilité des denrées alimentaires ainsi que les niveaux de responsabilité des autorités, des opérateurs et des producteurs sur la gestion de la protection de la santé des consommateurs contre les nuisances alimentaires et les pratiques commerciales déloyales.

Sierra Leone

La participation des consommateurs à l'élaboration des normes a été renforcée à la suite de la formation organisée pour eux par le Bureau des normes, en janvier 2005. Ainsi, les quatre comités techniques du Comité national du Codex comprennent des représentants des consommateurs.

Zambie

Réunions du Codex aux niveaux national et régional.

Zimbabwe

Il est demandé au Conseil des consommateurs du Zimbabwe (CCZ) de consulter les groupes de consommateurs lors de l'élaboration des normes.